

# Rallye-Sprint Mémorial Balou 18 & 19 mars 2023

Centre de l'épreuve : Ecole Communale de Fauroeux



Spéciale Show de 19,625 Km

## REGLEMENT

Tel 0478 / 267-944

FB ESTINNES AUTO CLUB



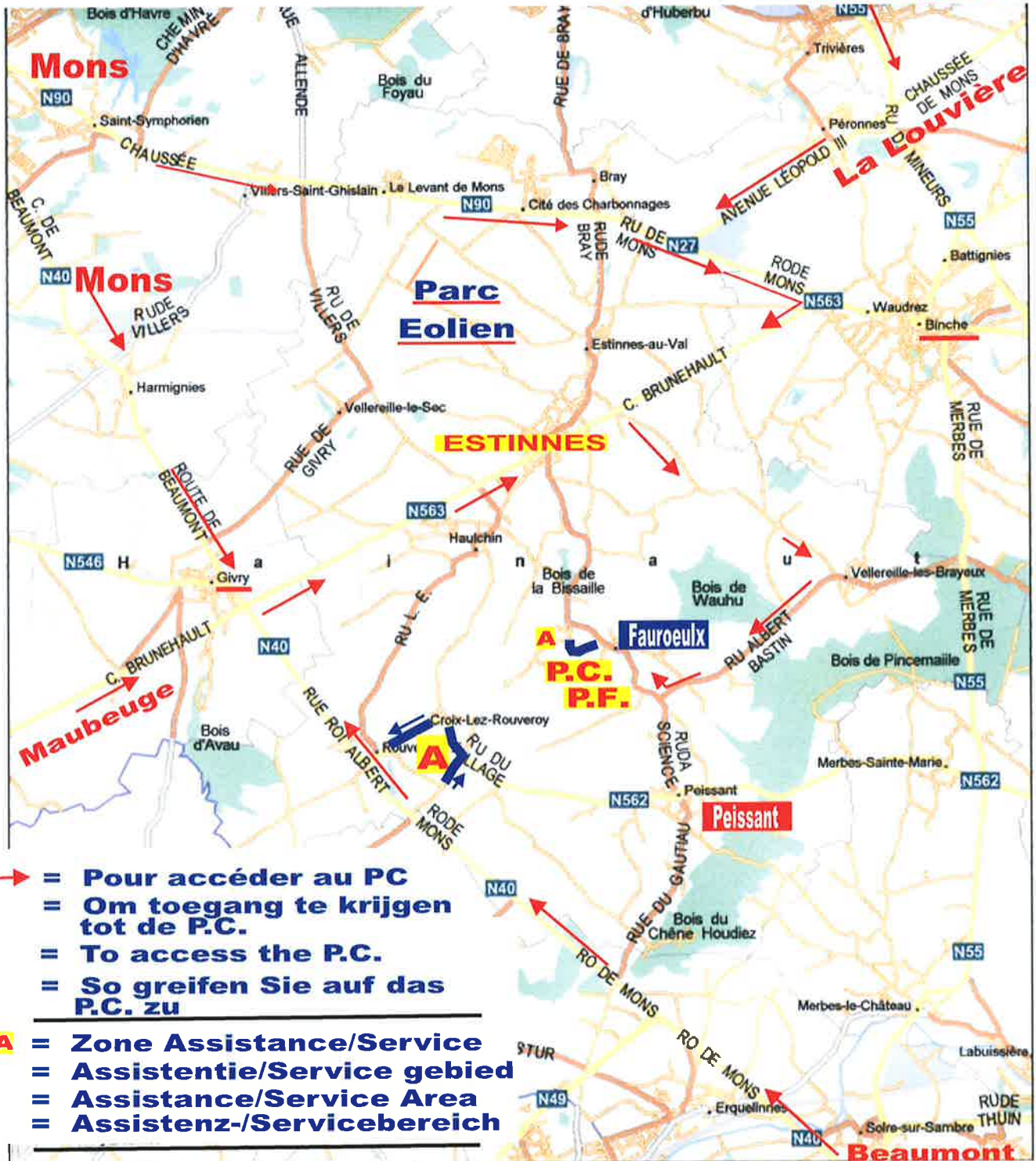
Classements:



<https://www.time-sportauto.be/23/rs-balou/HTM/home.htm>

Direction de Course / Koedirectie: 0497 / 367-190

## E42 sortie LE ROEULX



- \* Le village de Peissant étant inaccessible le samedi pour cause d'une fête locale, IMPÉRATIVEMENT suivre le fléché !
- \* Het dorp Peissant is op zaterdag ontoegankelijk vanwege een lokaal festival, volg de borden.
- \* The village of Peissant being inaccessible on Saturdays due to a local festival, IMPERATIVELY follow the signs.
- \* Da das Dorf Peissant samstags aufgrund eines lokalen Festivals nicht erreichbar ist, folgen Sie unbedingt den Schildern.



## REGLEMENT TYPE "RALLYE-SPRINT" 2023

**EPREUVE : RS MEMORIAL BALOU 2023**

**VISA ASAF N° : 002**

**DATE : 19 MARS 2023**

**ORGANISATEUR : ASBL ESTINNES AUTO CLUB**

**N° D'ENTREPRISE : 424.290.866**

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :

**Ecole Communale Rue Lisseroeulx (SN) B/7120 Fauroeux**

**(50°22'11.86 N - 4°06'37.42 E)**

**Tableau officiel d'affichage : Dans le chapiteau sur le parking de l'école, à la sortie du Parc Fermé.**

**REMARQUE :**

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

### REGLEMENT PARTICULIER

#### I TIMING GENERAL

07/02/2023		Parution du Règlement Particulier (voir Art. 3.3.9 du RSG)
08/02/2023		<b>Date de début des engagements</b>
10/03/2023	12h00	<b>Clôture des inscriptions à droits simples</b>
14/03/2023	12h00	<b>Clôture des inscriptions à droits majorés</b>
	20h00	Attribution des numéros
	20h30	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.) Ordre de passage aux V.T. : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros
18/03/2023	10h00	Ouverture du secrétariat Distribution du road-book et début des reconnaissances
	11H00	Ouverture des VT. Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises via les réseaux sociaux
	14H00	Clôture de la distribution du Road book

18/03/2023	16h00	Fermeture du secrétariat
	19h00	Clôture des VT
	20h00	Fin absolue des reconnaissances
19/03/2023	06h00	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires Début des reconnaissances
	06h30	Fermeture des VT complémentaires
	07h15	Fin des reconnaissances
	07h50	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet
	07h40	Ouverture du parc fermé de départ
	08h20	Départ de la première voiture pour la 1 <sup>ère</sup> manche
	11h20	Départ de la première voiture pour la 2 <sup>ème</sup> manche
	14h20	Départ de la première voiture pour la 3 <sup>ème</sup> manche
	17h20	Départ de la première voiture pour la 4 <sup>ème</sup> manche
	18h55	Arrivée de la première voiture au PF
		<p><b>60'</b> maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les divisions PH's <u>affichage des résultats officieux</u></p> <p><b>60'</b> maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les divisions 4,3,2,1, <u>affichage des résultats officieux</u></p> <p><b>30'</b> après l'affichage des résultats officieux : <u>affichage des résultats OFFICIALES</u></p> <p><b>30'</b> après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats 4,3,2,1 et PH'S, par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u></p> <p><b>Soit au plus tard à 21H30</b></p>



**TIMING DETAILLE**

CH	LOCALISATION	EC Dist.	Liaison Dist.	Moyenne	Temps Prévu	Heure N° 0	Heure N° 1
						<b>0.15</b>	<b>120</b>
<b>Manche 1</b>	CH 0	Parc Départ	OUT			<b>7.40</b>	<b>07.55</b>
	CH 0A	Assistance	OUT	1, 200	5,54	<b>00:13</b>	<b>08.08</b>
	CH 1	Fauroeux		1, 160	24,00	<b>00:04</b>	08:12
	<b>EC 1</b>	<b>ESTINNES</b>		<b>19,625</b>		00:03	<b>08:15</b>
	CH 1A	Assistance	IN	6, 105	34,75	<b>00:50</b>	09:05
		<b>ASSISTANCE</b>		<b>2, 100</b>		<b>00:40</b>	9.30 9.45
	CH 1B	Assis. OUT PARC FERME	IN	16,700	41,75	<b>00:25</b>	9.55 <b>10.10</b>
	<b>REGROUP</b>				<b>00:45</b>		<b>100</b>
<b>Manche 2</b>	CH 1C	Parc Départ	OUT			<b>10.40</b>	<b>10:55</b>
	CH 1D	Assistance	OUT	1, 200	5,54	<b>00:13</b>	<b>11:08</b>
	CH 2	Fauroeux		1, 160	24,00	<b>00:04</b>	10.57 11:12
	<b>EC 2</b>	<b>ESTINNES</b>		<b>19,625</b>		00:03	<b>11:15</b>
	CH 2A	Assistance	IN	6, 105	34,75	<b>00:50</b>	11.50 12.05
		<b>ASSISTANCE</b>		<b>2, 100</b>		<b>00:40</b>	12.30 12.45
	CH 2B	Assis. OUT PARC FERME	IN	16,700	41,75	<b>00:25</b>	12.55 <b>13.10</b>
	<b>REGROUP</b>				<b>00:45</b>		<b>90</b>
<b>Manche 3</b>	CH 2C	Parc Départ	OUT			<b>13.40</b>	<b>13:55</b>
	CH 2D	Assistance	OUT	1, 200	5,54	<b>00:13</b>	<b>14:08</b>
	CH 3	Fauroeux		1, 160	24,00	<b>00:04</b>	13.57 14:12
	<b>EC 3</b>	<b>ESTINNES</b>		<b>19,625</b>		00:03	<b>14:15</b>
	CH 3A	Assistance	IN	6, 105	34,75	<b>00:50</b>	14.50 15:05
		<b>ASSISTANCE</b>		<b>2, 100</b>		<b>00:40</b>	15.30 15.45
	CH 3B	Assis. OUT PARC FERME	IN	16,700	41,75	<b>00:25</b>	15.55 <b>16.10</b>
	<b>REGROUP</b>				<b>01:00</b>		<b>80</b>
<b>Manche 4</b>	CH 3C	Parc Départ	OUT			<b>16.55</b>	<b>17:10</b>
	CH 3D	Assistance	OUT	1, 200	5,54	<b>00:13</b>	<b>17:23</b>
	CH 4	Fauroeux		1, 160	24,00	<b>00:04</b>	17.12 17:27
	<b>EC 4</b>	<b>ESTINNES</b>		<b>19,625</b>		00:03	<b>17:30</b>
	CH 4A	Assistance	IN	6, 105	34,75	<b>00:50</b>	18.05 18.20
		<b>ASSISTANCE</b>		<b>2, 100</b>		<b>00:10</b>	18.15 18.30
	CH 4B	Assis. OUT PARC FERME	IN	16,700	41,75	<b>00:25</b>	18.40 <b>18.55</b>

## II ORGANISATION

### Art. 1. Organisation

L'ASBL **ESTINNES AUTO CLUB** organise, les **18 & 19 mars 2023**, le **RS MEMORIAL BALOU**.

Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

#### DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course	<b>LACROIX Luc</b>	Lic. ASAF	HT	<b>232</b>
Directeurs de Course adjoint	<b>DENEUFBOURG Pascal</b>	Lic. ASAF	HT	<b>235</b>
Directeur de Sécurité	<b>JUSSIANT Marvin</b>	Lic. ASAF	HT	<b>231</b>
Directeurs de Sécurité adjoints	<b>DENEUFBOURG Patrick</b>	Lic. ASAF	HT	<b>226</b>
	<b>CORDIER Daniel</b>	Lic. ASAF	HT	<b>237</b>
Secrétaire du meeting	<b>BEUSART Anne-Sophie</b>	Lic. ASAF	HT	<b>229</b>
Relation avec les concurrents	<b>MATON Robert</b>	Lic. ASAF	HT	<b>291</b>
Service médical	<b>C.R.S.</b>			
Ambulances	<b>Ambuce Rescue Team (A.R.T)</b>			
Nombre d'ambulances	<b>DEUX</b>			
Responsable du Parc Fermé	<b>DEHU Stéphanie</b>			
Responsable de l'E.S.	<b>MODAVE Louis</b>	Lic. ASAF	LG	<b>653</b>
Responsable équipe sécurité	<b>GOBEAUX Frédéric</b>	Lic. CAS :	NA	<b>22206</b>

#### OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

##### Commissaires Sportifs

Président de Collège :	<b>WALBRECQ Laurent</b>	Lic. ASAF :	<b>HT 22</b>
Membres :	<b>KRÖNER André</b>	Lic. ASAF :	<b>BT 147</b>

##### Commissaires Techniques

Président de Collège :	<b>LIBOIS Didier</b>	Lic. ASAF :	<b>NA 863</b>
CT:	<b>BERNARD Alain</b>	Lic. ASAF :	<b>NA 965</b>
	<b>DAELS Didier</b>	Lic. ASAF :	<b>NA 944</b>
	<b>PUISSANT Jean-Claude</b>	Lic. ASAF :	<b>NA 957</b>
Réserve	<b>DERENNE Didier</b>	Lic. ASAF :	<b>NA 881</b>
Secrétaires :	<b>GEERTS Elodie</b>	Lic. ASAF :	<b>NA 921</b>
	<b>PREVOT Martine</b>	Lic. ASAF :	<b>NA 988</b>
<b>Inspecteur Sécurité :</b>	<b>GREUSE Daniel</b>	Lic. ASAF :	<b>HT 209</b>

Envoi des dossiers d'inscription à l'épreuve :

**Uniquement par mail à l'adresse de [depat113@hotmail.com](mailto:depat113@hotmail.com)**

Personne de contact AVANT l'épreuve :

Nom : **JUSSIANT Marvin**

Adresse : **3/A Rue du Calvaire 6120 Ham-sur-Heure**

Tél : **0498 50 43 10** E-Mail : **[jussiantmarvin@gmail.com](mailto:jussiantmarvin@gmail.com)**

**Avant et après le meeting**

Nom : **DENEUFBOURG Patrick**

Adresse : **113 Rue des Trieux 7120 ESTINNES**

Tél(après 16h00) : **0478/26.79.44** E-Mail : **[depat113@hotmail.com](mailto:depat113@hotmail.com)**

**Pendant le meeting**

Nom : **Direction de course**

Adresse : **Rue Liseroeux 7120 Fauroeux**

Tél (uniquement le **19/03/2023**) : **064/77.25.68**

#### TABLEAU D'AFFICHAGE

Situation exacte : Dans le chapiteau sur le parking de l'école, à la sortie du Parc Fermé.

### III MODALITES GENERALES

#### Art. 2. Eligibilité

Le RS Mémorial Balou 2023 *entre en ligne de compte* pour les Championnats suivants \* :

Fédération Wallonie Bruxelles – CSAP Hainaut, Brabant , Luxembourg & Namur - Challenge des Bourlingueurs – Challenge de la CSAPH

- L'épreuve est **OPEN (ENPEA)**

#### Art. 3. Admission des véhicules

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions **1, 2, 3 et 4** ainsi que ceux des Divisions **PH Classic** et **PH S/R** (Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR) & **Histo-Démo** (Voir Art. 26.11.6, du RPR).

Les **Divisions PH** prendront le départ **avant** les concurrents des autres Divisions.

Les **Divisions Histo-Démo** prendront le départ **après** le dernier concurrent des autres Divisions

Les concurrents des Divisions Prov'Historic's et de la Division Histo-Démo, parcourront la totalité des "Etapes", boucles et ES de l'épreuve.

**IMPORTANT : Des vêtements recouvrant totalement les bras et les jambes seront obligatoires en Division Histo-Démo, pour les occupants du véhicule.**

**Ces vêtements seront aussi ininflammables que possible (tissus ou matières synthétiques prohibés).**

#### Art. 4. Description du parcours

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale en « show » d'une longueur de **19.625 m (100% d'asphalte)**, et sur **27.705 m** de liaison (y compris les 2 zones d'assistance de **1.600 & 2.100 m**), à parcourir **QUATRE** fois, soit au total **189.320 m**, dont **78.500 m** d'ES.

##### NOUVEAU

##### **4.1 « Super Rallye Intégral »** (Voir Art. 13.15.1. du RPR)

Les concurrents ayant abandonné en cours d'épreuve pourront, si cela leur est possible, réintégrer la course **au départ de l'une des boucles** suivantes, après **avoir obtenu l'aval conjoint de la Direction de Course, de la Commission Technique et de la Commission sportive de l'épreuve.**

**Les concurrents qui, ayant abandonné et qui, pour poursuivre l'épreuve en super rallye, doivent être « dépannés » sur le routier pour rallier le départ de la boucle suivante, devront en aviser la direction de course immédiatement par téléphone, afin d'éviter tout problème de réclamation pour une assistance illicite.**

Ils pourront, ainsi, poursuivre la course et être repris à son classement final, pour autant qu'ils terminent l'épreuve et rentrent au parc fermé final.

Ceci signifie que la dernière boucle devra se dérouler sans encombre, plus aucun redépart ne pouvant avoir lieu après le départ de la dernière boucle.

**Pour chacune des EC non parcourues ou non terminées par eux, le meilleur temps réalisé dans le classement général où ils sont repris, leur sera appliqué, majoré de 10 minutes**

L'ordre des départs après réinsertion des concurrents « repêchés » (après accord de la CT et des CS) est laissé à l'appréciation de la DC.

Ces pénalités ne rentrent pas en compte pour le calcul du délai de mise hors course.

**N.B. :** Quel que soit le cas de figure, aucun concurrent ne peut tirer avantage de cette situation de « **Super Rallye Intégral** ». En cas de manœuvre frauduleuse imaginée à cette fin, la mise hors course sera immédiatement prononcée et un rapport sera transmis par les Commissaires Sportifs, au CA de l'ASAF qui prendra les sanctions adéquates.

#### Art. 5. Engagement

##### 5.1. Procédure

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la **fiche des "Vérfications" adéquate**, du document « **Copies des licences** » de l'équipage, ainsi que le paiement du montant de l'engagement DEVRA parvenir, par **mail à l'adresse de [depat113@hotmail.com](mailto:depat113@hotmail.com)**

- **Entre le 8 février et le 10 mars 2023 à 12H00**, période durant laquelle le "droit simple" sera d'application ET,
- **au plus tard, le 14 mars 2023 avant 12H00\*\***, ce qui entraînera une majoration automatique du droit (+ 20%).

à Estinnes Auto Club par mail à [depat113@hotmail.com](mailto:depat113@hotmail.com)

**N.B. :** **Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.**

Le montant du **droit d'engagement** devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant ces mêmes dates\*\* et moments**.

N° : **BE25 06821592 7582** intitulé : **Estinnes Auto Club A.S.B.L.**

### **Attention aux délais bancaires.**

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

**\*\* Passé ces délais, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription**

### **5.2. Copies des licences**

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et .co-pilotes) sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé « Copie des licences », reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF/VAS/Nat.- Int. étrangère), en cours de validité (càd année 2023). **Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !**

### **5.3. Licences**

**La licence nécessaire pour participer à l'épreuve, doit être de type « annuel », du niveau requis, en cours de validité et avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS.**

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", **à la condition** qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

**N.B.** : Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère**.

**Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.**

### **Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.**

### **5.4. Nombres maximaux d'engagés**

#### **A) Divisions obligatoires**

**Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R**

**ATTENTION** : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes **24** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **120** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

#### **B) Divisions facultatives**

**Le nombre de participants est limité à 20 en ce qui concerne la Division « Histo-Démo »**

**ATTENTION** : Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **4** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **20** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (IMPORTANT : Voir Art. 5.1 et 5.2 du RPR).

**Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 140**

#### **Remarque importante**

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**



## **5.5. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASAF\*)**

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul équipage.**
- **Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.**
- Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel : le **premier pilote** est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.
- En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles !
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

- Le droit d'engagement pour les **Div. 1, 2 et 3** s'élève à **195,00€**
- Le droit d'engagement pour la **Div. 4** s'élève à **240,00 €**
- Le droit d'engagement pour les **Div. Prov'Historic's** (PH Classic et S/R) s'élève à **195,00 €**
- Le droit d'engagement pour la **Div. Histo-Démo** s'élève à **135,00€**

**En cas d'engagement/paiement après le 10 mars à 12h00 : ces montants seront majorés de 20 %**

Si le concurrent **refuse la publicité** de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de **25%**, (y compris pour les divisions "Prov'Historic's" et "Histo-Démo") - Voir art. 5 du RTG).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit.

## **5.6. Remboursements**

### 1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

1. a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
2. b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

### 2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

### 3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier\*\*)** **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés) et ce, avant la fin de la période d'inscription à droits simples, reprise ci-dessus.

**A cette seule condition**, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

**Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.**

\*\* En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

## **5.7. Attribution des numéros (voir Art. 7, du RPR)**

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu le **14/03/2023** entre **20H00 ET 21H00**

- Page Facebook : **Estinnes Auto Club**

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribuées de **1 à 200** ; en Division PH – S/R, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo, à partir de **300**.

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH S/R** peuvent être **mélangés**, dans l'**ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à leur Division.

## **Art. 6. ASSISTANCES – RAVITAILLEMENTS**

1/ Situation du parc assistance après le regroup : Dans le village de Fauroeux (photo aérienne en fin de ce règlement)

2/ Situation du parc d'assistance après la spéciale : Dans le village de Croix-lez-Rouveroy (voir photo aérienne en fin de règlement)

**ATTENTION : Toutes les zones d'assistance seront pourvues d'un CH IN et d'un CH OUT.**

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de **25 €**.

Station d'essence accessible durant l'épreuve : **OUI** Sur la liaison entre la sortie de l'assistance et le PF.

Situation exacte de la station d'essence : **Station ESSO sise Chaussée Brunehaut à Estinnes-au-Mont.**

## **Art. 7. RECONNAISSANCES**

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le 18/03/2023, entre 10h00 et 20 h00 et le 19/03/2023, entre 06h00 et 07h15

Les participants de la Division « Histo-Démo » y prendront également part.

**Lors des reconnaissances, le PORT DU CASQUE EST INTERDIT**

## **Art. 8. PARC FERME**

Le parc fermé sera situé Rue Lisseroeux à Fauroeux

Il sera accessible le dimanche 19 mars à partir de **07h40**

## **Art. 9 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES**

**Il est impératif que les engagements rentrés soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et co-pilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.**

### **RAPPEL :**

Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO – DEMO" doit avoir atteint l'âge de **18 ans**.

**Aucune dérogation ne sera accordée, même en cas de filiation entre le conducteur et son co-équipier.**

D'autre part, aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée **par E-Mail à**

**([depat113@hotmail.com](mailto:depat113@hotmail.com))**, **AVANT le vendredi précédant immédiatement l'épreuve (avant-veille), à 12h00.**

En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai **par E-Mail à**

**([depat113@hotmail.com](mailto:depat113@hotmail.com))**.

**Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.**

L'organisation des Vérifications Administratives et celle de la distribution des Road-books sont laissées à l'appréciation des organisateurs.

Les Commissaires Sportif procéderont au contrôle des documents ((Licences + permis de conduire + cartes identité, certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises).

L'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licences + permis de conduire + cartes identité, certificats divers).

## Art. 10. VERIFICATIONS TECHNIQUES (Durée des VT – Voir art. 12 du CCCT)

**N.B. :** Une copie de tous les documents de bord de la voiture devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions**, auront lieu le samedi 18 mars à partir de 11 heures, suivant l'heure indiquée sur le document qui sera préalablement transmis aux concurrents, par mail et qui sera également édité sur le FB de l'organisateur.

Emplacement : Rue Lisseroeulx à la fin de Parc Fermé (à proximité du chapiteau)

Les participants de la Division **Histo Démo** prendront part aux VT **avant** ceux des autres Divisions.

Les vérifications techniques complémentaires auront lieu le dimanche 19 mars entre **06h00 et 06h30**

Emplacement : Place du Centenaire (à proximité de la salle communale) à Fauroeux

Seuls les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront s'y présenter pour une première vérification.

**Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.**

**N.B. :** Le paiement de toutes les opérations **pourra se faire** via l'appareil **SUM UP** de l'ASAF en fonction sur place **ou en espèces (15€ présenter le compte JUSTE)**.

**Rappel :** Si un véhicule a été refusé lors des "VT" préliminaires générales préalables à l'épreuve il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir Art. 3.8, du RPR).

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : n° **33 Rue des Déportés (dans la zone d'assistance 1) à Fauroeux**

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route :

Place du Centenaire (à proximité de la salle communale) à Fauroeux

## Art. 11. DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

## Art. 12. OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route :

Place du Centenaire (à proximité de la salle communale) à Fauroeux

## Art. 13. PROCLAMATION DES RESULTATS – REMISE DES TROPHEES

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.

- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00

- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le dimanche 19 mars **au plus tard à 21h30** dans le chapiteau juste en sortie du parc fermé Final

- Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

- \* Trophée Mémorial Balou
- \* Prix du Président
- \* 3 premiers équipages de la Division PH/SR
- \* Premiers de chaque classe de la Division PH/SR (21-22 & 23)
- \* Première dame au classement général PH Classic
- \* 3 premiers équipages de la Division PH Classic
- \* Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (17-18 & 19)
- \* Première dame au classement général Division 4
- \* 3 premiers de chaque classe de la Division 4 (12-13 & 14) (pilote & copilote)
- \* 3 premiers de la Division 4 (pilote & copilote)
- \* Première dame au classement général Divisions 1-2 & 3
- \* 3 premiers de chaque classe de la Division 1 – 2 & 3 (pilote & copilote)
- \* 5 premiers du classement des Divisions 1-2 & 3 confondues (pilote & copilote)
- \* Inter-écurie (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement des Divisions 1-2 & 3 confondues)

#### Art. 14. DIVERS

A) Road-book d'assistance. Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17, du RPR)

B) Programmes : en vente à l'intérieur du chapiteau (**3,00 €**).

#### C) Restauration :

- **Stand de l'organisateur** à la proximité du chapiteau.
- **Snack « L'Élégance »** Place du Bicentenaire à Haulchin.
- **Le « Mile Luce »** au centre de Binche avenue Wanderpepen (Route de Charleroi)
- **La « Crédence »** sortie de Binche vers Merbes-le-Château, à l'entrée de Vellereille-les-Brayeux.
- **Friterie « l'Estinoise »** Chaussée Brunehaut 173 à 7120 Estinnes (en face de l'administration communale)
- **Friterie La Croustillante** Place Communale à 7120 Estinnes
- **« Aux Délices d'Antan » (sous réservation) Rue Grande 35 7120 Estinnes-au-Mont**  
GSM 0497 57 04 45 TEL 064/331-119 mail : [jp.liem@hotmail.com](mailto:jp.liem@hotmail.com)

#### Hôtels - logements:

- **Hôtel « Première Classe »** 126 Route De Valenciennes - Zone De Longenelle, 59750 Maubeuge, France [premiereclasse.com](http://premiereclasse.com) Tel : **00-33-3 27 66 72 04 (Wi-Fi Gratuit)**.
- **La Fleur de Lin** Chambres et tables d'hôtes sise 2 Rue du Cheneau à B/7120 Estinnes  
(à 1,5 Km du PC course) [www.fleurdelin.be](http://www.fleurdelin.be) Tel : **+32.(0) 64/441-942**
- **Orange Hôtel** (Sortie autoroute Le Roeulx direction de Binche) Chaussée du Pont de Sart, 238 à 7110 La Louvière (à proximité du Pont Canal)  
Tél : **+32 (0) 64 45 15 17** GSM : **+32 (0) 492 27 73 87**
- **Les Volets Verts** 4 Rue de la triperie à Binche (derrière l'hôtel de Ville) Tel : **+32 (0) 64/333.147**
- **Les Grands Près** gîte à la ferme à Hantes-Wihéries (entre Erquelinnes et Beaumont)  
Tel : **+32 (0) 71/555.078** [www.legrandpre.be](http://www.legrandpre.be) GPS : **N 4° 10' 48" E 50° 17' 23"**
- **Hôtel AKENA** Gare autoroutière 7110 Houdeng (La Louvière)  
Tel : +32 (0) 64/664-444 [www.hotels-akena.com](http://www.hotels-akena.com) [akena@skynet.be](mailto:akena@skynet.be)  
**N 50° 30' 221" E 04° 10' 704"**
- **Les Jardins de l'Ermitage** gîtes ruraux sis 18 Voie Blanche à B/7040 Aulnoy-Quevy  
Tel : **+32 (0) 494/540-487** [www.llesjardinsdelermitage.com](http://www.llesjardinsdelermitage.com)
- **La Ferme de la Princesse** Gîtes à la ferme sise 1 Voie Miclotte à B/7131 Binche (Waudrez)  
[www.lafermedelaprincesse.be](http://www.lafermedelaprincesse.be) Tel : **+32 (0)64/337-887**
- **Le Moulin Blanc** Gîte sis 17 Rue du Moulin Blanc à B/7130 Binche  
[Julien.beautrix@skynet.be](mailto:Julien.beautrix@skynet.be) Tel : **+32 (0)64/848-120**
- **Le Chalet** Gîte sis 52/B Rue du Château à B/7134 Binche (Epinois)  
[info@gitebinche.be](mailto:info@gitebinche.be) Tel : **+32 (0)64/370-157**

## Art. 15. LITIGES

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

## APPROBATION

### Le présent règlement a été approuvé par :

Nom : **JAUQUET** Prénom : **Steve** , Pour la CSAP Hainaut Lic. N° 301, en date du 30/01/2023

Nom : **PUISSANT** Prénom : **Jean-Claude**, Pour le GT Rallye ASAF, Lic. N° 957, en date du 31/01/2023

Nom : **HAYEZ** Prénom : **Bernard** , Pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 1, le 7 février 2023

### La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Nom : **GREUSE** Prénom : **Daniel**, Inspecteur-Sécurité, Lic. N° HT 209 , en date du 17/12/2022

## Parc Fermé IN



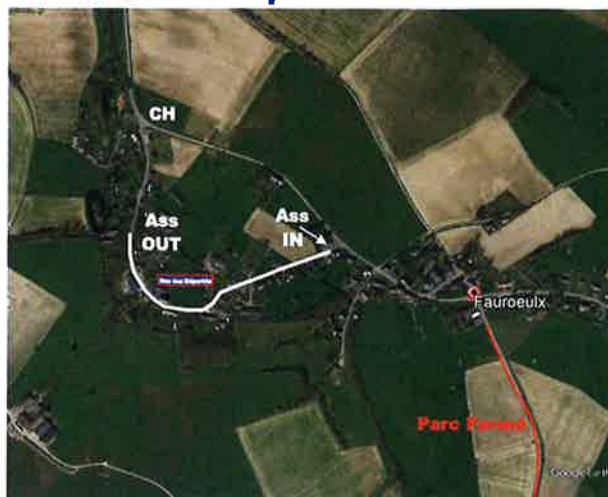
## Parc Fermé OUT & VT Samedi



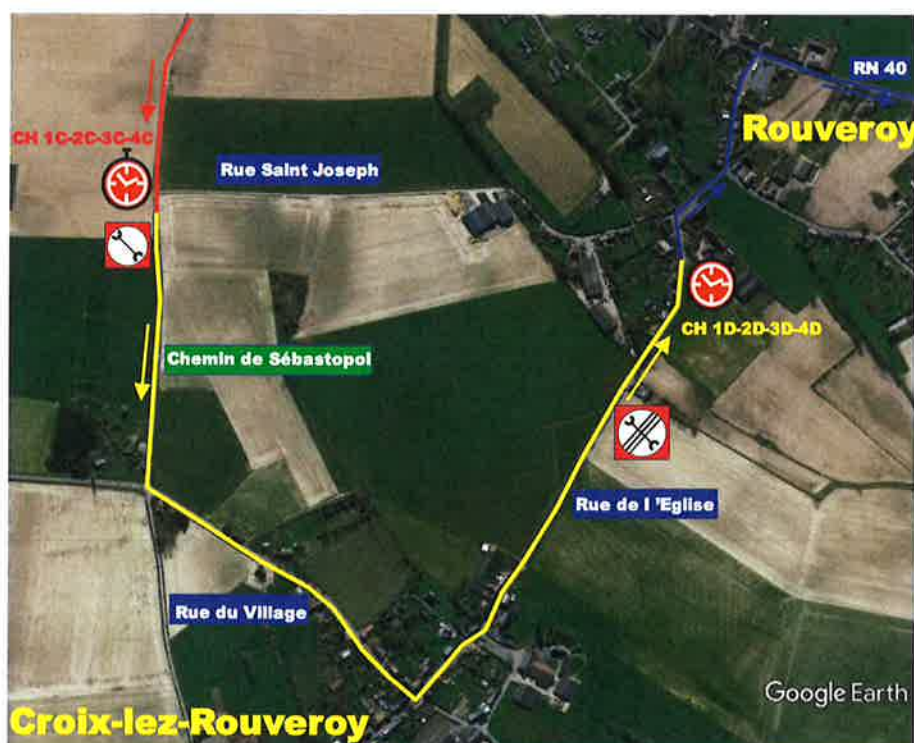
## VT dimanche



## Parc d'ASSISTANCE après sortie du Parc Fermé.



## Parc d'ASSISTANCE après l'E.C.





**RS MEMORIAL BALOU 2023  
18 & 19 mars 2023**

**Bulletin d'inscription à renvoyer du  
01/02/2023 au 14/03/2023 à 12h00**

-----

**Inschrijfformulier terug te sturen van  
01/02/2023 tot 14/03/2023 om 12:00**

-----

**Registration form to be returned from  
01/02/2023 to 14/03/2023 at 12:00**

-----

**Anmeldeformular zurückzusenden von  
01.02.2023 bis 14.03.2023 um 12:00 Uhr**

**[depat113@hotmail.com](mailto:depat113@hotmail.com)**

**MERCI - BEDANKT - THANK YOU - VIELEN DANK**











N°

Copies de vos licences "**sportives**" 2023**Pilote :** Je possède une licence **ASAF** ou **VAS** Je possède une licence d'une **ASN étrangère** et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)Placez ici la copie de votre licence face « année »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2023

**Copilote :** Je possède une licence **ASAF** ou **VAS** Je possède une licence d'une **ASN étrangère** et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)Placez ici la copie de votre licence face « année »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2023

 Je possède une licence **ASAF** ou **VAS** Je possède une licence d'une **ASN étrangère** et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)

Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
  - Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
  - Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
  - Licences et autorisation\* de leur **ASN**, pour les étrangers dans les épreuves **OPEN**.
- \* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

**Notez ici la marque, le modèle et le numéro d'immatriculation du véhicule qui servira à vos reconnaissances :**



**RS MEMORIAL BALOU 2023  
18 & 19 mars 2023**

Bulletin d'inscription à renvoyer du  
**01/02/2023 au 14/03/2023 à 12h00**

-----

Inschrijfformulier terug te sturen van  
**01/02/2023 tot 14/03/2023 om 12:00**

-----

Registration form to be returned from  
**01/02/2023 to 14/03/2023 at 12:00**

-----

Anmeldeformular zurückzusenden von  
**01.02.2023 bis 14.03.2023 um 12:00 Uhr**

**[depat113@hotmail.com](mailto:depat113@hotmail.com)**

MERCI - BEDANKT - THANK YOU - VIELEN DANK









N°

Copies de vos licences "**sportives**" 2023**Pilote :** Je possède une licence **ASAF** ou **VAS** Je possède une licence d'une **ASN étrangère** et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)

Placez ici la copie de votre licence face « année »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2023

**Copilote :** Je possède une licence **ASAF** ou **VAS** Je possède une licence d'une **ASN étrangère** et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)

Placez ici la copie de votre licence face « année »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2023

 Je possède une licence **ASAF** ou **VAS** Je possède une licence d'une **ASN étrangère** et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)

Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
  - Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
  - Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
  - Licences et autorisation\* de leur **ASN**, pour les étrangers dans les épreuves **OPEN**.
- \* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

**Notez ici la marque, le modèle et le numéro d'immatriculation du véhicule qui servira à vos reconnaissances :**